

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



Extrait du Registre des Délibérations

Le jeudi 21 mai 2026 à 19h00, le conseil d'administration s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Martin LEPOUTRE.

Date de la convocation : le 13 mai 2026.

Présents : Monsieur Martin Lepoutre, Mesdames Camille Bourdon, Noémie D'Halluin, Micheline Depoortere-Coeman, Mesdames Emmanuelle Trentesaux, Isabelle D'Herbigny, Francine Vancaeyzeele, Valérie Robin, Messieurs Christian Jehu, Olivier Lepoutre, Stéphane Vancauwelaert, Mesdames Hélène François, Caroline Brunet, Faty Demeester.

Excusés : Madame Céline Detez de la Drève ayant donné pouvoir à Madame Noémie D'Halluin, Monsieur Didier Dupé ayant donné pouvoir à Madame Camille Bourdon.

Absente : Madame Mathilde Devassine.

N° 26-3-8

FINANCES

Approbation du Compte Financier Unique (CFU)
Exercice 2025

Rapport de M. le Président,

Depuis 2025 le CCAS peut produire un CFU.

Ce nouveau document remplace le Compte Administratif (CA) et le Compte de Gestion (CG) et constitue l'arrêté des comptes.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- Améliorer la qualité des comptes,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace par nature, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	100 442,00	150 300,00	250 742,00
	Recettes réalisées (1)	B	2 477,61	151 860,75	154 358,28
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	101 021,00	354 230,00	455 250,00
	Dépenses réalisées (1)	E	380,00	203 094,08	203 424,08
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	2 117,61	-61 183,33	-49 065,82
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	578,21	203 838,11	204 816,32
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	2 695,72	152 754,78	155 450,50
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	2 695,72	152 754,78	155 450,50

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L1612-12

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29/12/2023 de finances pour 2024

Vu le compte financier unique 2025 et le rapport de présentation.

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le CFU 2025.



Le conseil
adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil
Certifié conforme
Le Président

Présents :	16
Abstentions :	0
Exprimés :	16
Pour :	16